

Éléments sur le dispositif d'aide à la rénovation énergétique écoTravo

Le dispositif écoTravo de Rennes Métropole aide les ménages à rénover leur logement (maisons individuelles ou copropriété). Il s'agit d'une **approche intégrée** regroupant les acteurs de l'habitat (ALEC, ADIL, Rennes Métropole, opérateur ANAH, Territoires publics). L'aide aux ménages est réalisé selon les modalités ci-dessous :

- **Un accompagnement personnalisé neutre et gratuit, assuré par des conseillers écoTravo avec** un conseiller unique tout au long de son parcours et l'obtention d'un plan de financement personnalisé.
- Une **subvention pour la réalisation d'un audit énergétique** quelles que soient ses ressources dans la limite de 80% des dépenses, aide plafonnée à 800€ pour un audit seul, à 1 000€ pour un audit couplé à une visite d'un architecte ou maître d'œuvre.
- L'attribution d'une **subvention de 8 000€ pour la réalisation de travaux**, sous condition de ressource et de réaliser un programme de travaux permettant d'atteindre le niveau BBC (bâtiment basse consommation). Cette aide est cumulable avec des aides nationales (ma prime rénov', CEE (Certificats d'Économies d'Énergie), caisses de retraite, etc)

Pour les ménages bénéficiaires de l'ANAH (Agence nationale de l'habitat), ils sont transférés vers l'opérateur du Programme d'Intérêt Général (PIG) jusqu'à la réalisation des travaux avec une prime de 15 000€ s'ils atteignent le niveau BBC. Les copropriétés sont également accompagnées par *Territoires Publics* selon une approche un peu différente liée à leurs modes de fonctionnement.

A qui s'adresse le dispositif écoTravo ?

- A tout propriétaire d'une maison individuelle âgée de + de 15 ans et située sur Rennes Métropole ;
- A tout propriétaire d'un appartement situé au sein d'une copropriété construite avant 1990 et située sur Rennes Métropole.

Pourquoi faire un audit énergétique de son logement ?

Un audit énergétique vous apporte une vision globale des qualités et faiblesses de votre logement pour envisager un programme de travaux cohérent et adapté. Cet audit est un moment de réflexion important, le point de départ de la valorisation de votre patrimoine immobilier.

Comment se déroule un audit énergétique ?

- Un bureau d'étude fait une visite à domicile pour prendre des mesures, évaluer la qualité des matériaux et équipements, comprendre votre utilisation du logement et votre projet.
—Il réalise un calcul thermique et vous propose plusieurs scénarii de travaux
- Vous choisissez le programme de travaux qui vous correspond et vous vous lancez !

Plus d'infos sur le site: <https://ecotravo.rennesmetropole.fr/>

Numéro vert : 0 800 000 353

Mail : infoenergie@alec-rennes.org

Les conseillers écoTravo de l'ALEC assurent une mission de service public, à ce titre, ils vous répondront de façon neutre, gratuite et indépendante. L'Agence Locale de l'Energie et du Climat 35

(ALEC 35) est financée par Rennes Métropole et l'État pour répondre à toutes les questions des ménages portant sur la rénovation énergétique de leur logement.

Sur votre commune (vous référer au tableau joint)

Au total, **XX** ménages ont bénéficié d'un diagnostic de leur logement avec financement partiel ou total selon leur situation. **XX** ménages se lancent sur des travaux BBC.

- *Pour plus d'informations chiffrées sur les dossiers déposés dans votre commune, vous pouvez contacter Elsa Jullien, responsable de l'unité Rénovation énergétique à Rennes Métropole : e.jullien@rennesmetropole.fr*

Important à noter: tout particulier qui souhaite bénéficier d'aides financières à la rénovation énergétique doit faire sa/ses demande(s) d'aide **AVANT de signer les devis des artisans**. Aucune demande ne peut être prise en compte après la signature des devis.

Quelques éléments sur la rénovation énergétique

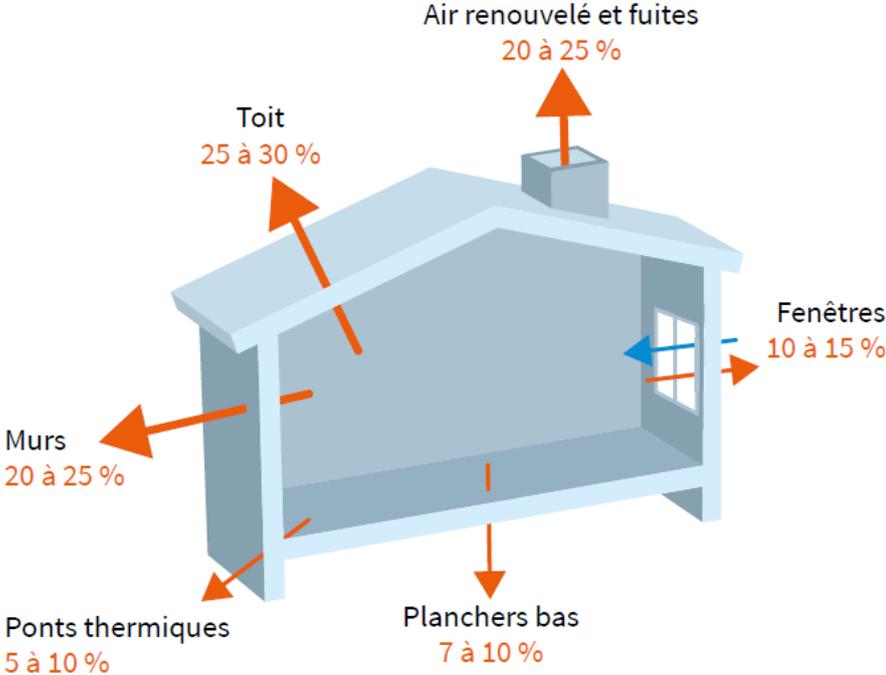
Dans tout projet de rénovation énergétique, la priorité porte sur l'enveloppe du bâtiment. Cela signifie qu'on travaille en priorité sur l'isolation (toiture, murs, planchers et menuiseries), la ventilation et ensuite sur les équipements de production de chauffage et d'eau chaude sanitaire. C'est important de travailler dans ce sens, sinon vous risquez de faire installer un système de chauffage qui s'avèrera trop puissant voire disproportionné si vous réalisez ensuite des travaux d'isolation globale. Dans ce cas, le système de chauffage continuera de fonctionner après les travaux mais pas de façon optimale générant une usure prématurée et des économies financières plus restreintes.

Par ailleurs certains types de travaux fonctionnent ensemble. Si vous envisagez de changer vos menuiseries et d'isoler vos murs, il est préférable de réaliser ces 2 postes au même moment pour réduire au maximum les ponts thermiques. Si les menuiseries sont changées une année et l'isolation des murs quelques années plus tard, il ne sera pas forcément possible de traiter les ponts thermiques à la jonction entre murs et menuiseries conduisant à une performance de moins bonne qualité.

De même il est préférable de faire installer sa ventilation avant de faire isoler sa toiture. OU s'assurer que les entrées d'air situées sur les menuiseries sont adaptées à la ventilation que vous envisagez. Bref, dans la plupart des cas, il est important de bien réfléchir à son projet en amont, de bien échanger avec des artisans, maître d'œuvre et/ou conseiller écoTravo avant de signer les devis. Parfois même il est préférable de décaler son projet d'un an ou deux pour réaliser un projet plus ambitieux et plus performant.

Exemple de visuel pour présenter les déperditions dans un logement non isolé :

PERTES DE CHALEUR D'UNE MAISON D'AVANT 1974 NON ISOLÉE



Source : ADEME